

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice.....15

Présents..... 15

Votants..... 14

Procurations.....0

Date de la convocation : 21.03.2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAHES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 3****DELIBERATION N° 14****BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT****AFFECTATION DES RESULTATS**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

**Vu** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe de l'assainissement ;

**Considérant que** le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2022 au budget annexe de l'assainissement (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 28 912.46 € ;

**Considérant qu'**avec l'excédent antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 61 699.44 € ;

**Considérant que** le résultat comptable de l'année 2022 de la section d'investissement est de - 59 933.06 € ;

**Considérant qu'**avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 32 820.70 € ;

**Considérant que** les restes à réaliser du budget annexe de l'assainissement sont de 75 755.00 € pour les dépenses d'investissement et de 124 691.00 € pour les recettes d'investissement ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de l'assainissement 2023 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 61 699.44 € ;
- **DE REPORTER** le résultat d'investissement positif en recettes d'investissement au compte 001 sur le budget 2023 soit 32 820.70 €

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire  
Claude VIDAL*

*Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le .....0.5.AVR...2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le .....0.5.AVR...2023

**Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication en préfecture**  
 012-211202312-20230325-20232503\_14-DE  
 http://www.telerecours.fr  
 Reçu le 05/04/2023